

# PLATEFORME TAXE DE SÉJOUR

# Manuel d'utilisation à destination des hébergeurs

## **SOMMAIRE**

	Présentation de la plateforme taxe de séjour : tps://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/villarembertlecorbier	2
2.	Accéder à votre espace hébergeur	2
	2.1 Vous avez déjà votre compte ou vous avez reçu un message avec vos identifiants	2
	2.2 Vous n'avez pas de compte et souhaitez en créer un :	4
	2.3 Vous avez oublié votre mot de passe :	5
3.	Votre espace hébergeur	6
4.	Télédéclarer la taxe de séjour :	7
	4.1 Pour un hébergement Classé	7
	4.2 Pour un hébergement NON Classé	7
	4.3 Validation de la déclaration	8
<b>5.</b>	Payer la taxe de séjour	8
	5.1 Paiement en ligne	9
	5.2 Chèque	g
!	5.3 Virement	9
<b>-:</b>		_

# 1. <u>Présentation de la plateforme taxe de séjour :</u> https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/villarembertlecorbier

Vous trouverez sur la plateforme, différentes rubriques pour gérer la taxe de séjour.

Cette plateforme est accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un mobile, pourvu d'une connexion Internet.



### Les rubriques :

- **Nouveaux tarifs 2019**: accès à la fiche de tarifs que vous pouvez imprimer et afficher dans votre hébergement.
- **Documents à télécharger** : vous trouverez tous les documents pouvant vous être utiles : délibération, fiches déclaratives, ...
- **Réforme nationale 2019** : consulter les données légales.
- **Calculette taxe** : cet outil vous permet de calculer rapidement le montant de la taxe de séjour à percevoir.
- **Nous contacter** : formulaire de contact.

## 2. Accéder à votre espace hébergeur

## 2.1 Vous avez déjà votre compte ou vous avez reçu un message avec vos identifiants

Votre gestionnaire vous a envoyé un mail comme ci-dessous (pensez à regarder dans vos spams).



Bonjour,

Votre compte pour gérer votre Taxe de Séjour Villarembert Le Corbier vient d'être créé.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous vos identifiants :

- Nom d'utilisateur :
- Mot de passe (temporaire): 6Pc\$&z2Cq

Vous pourrez changer votre mot de passe en vous connectant à votre compte hébergeur, accessible dans la rubrique « Mon Compte ».



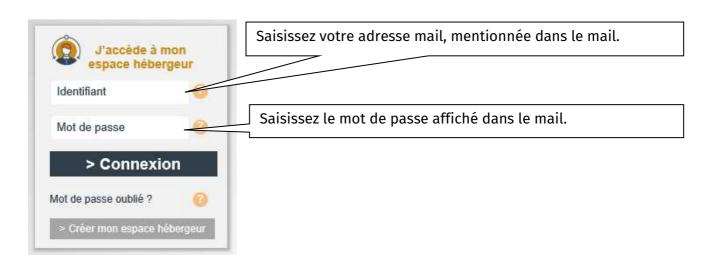
Cliquez ici pour vous connecter à l'application.

Cordialement,

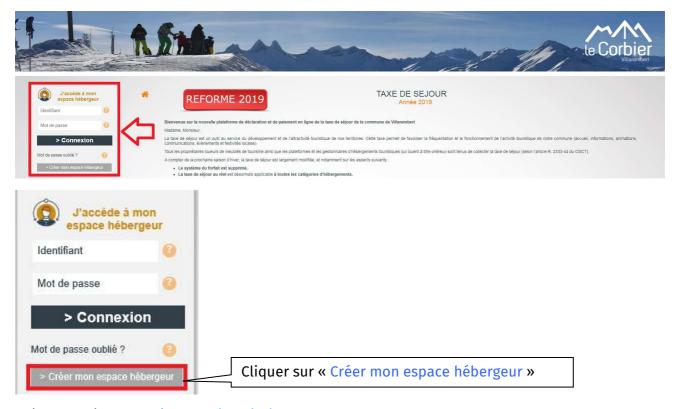
Votre Gestionnaire de Taxe de séjour - Villarembert Le Corbier http://www.villarembert-le-corbier.fr/
Service taxe de séjour
MAIRIE Villarembert
Chef-lieu
73300 VILLAREMBERT

## Cliquez sur « cliquer ici pour vous connecter à l'application ».





## 2.2 Vous n'avez pas de compte et souhaitez en créer un :



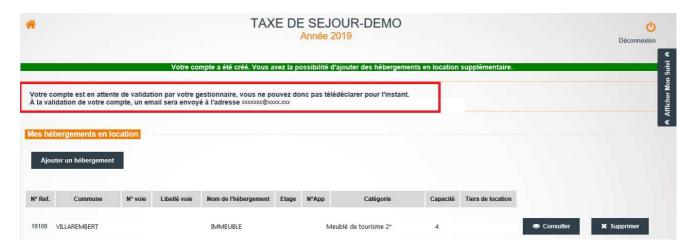
Suivez ensuite « Mes étapes d'inscription »



#### Conseil:

Votre mot de passe doit contenir entre 8 et 12 caractères, une majuscule, une minuscule et un chiffre. Caractères spéciaux autorisés : @ \$!% \*? &.

Une fois les informations hébergeurs et structure d'accueil complétées, votre compte est en attente de validation par le gestionnaire.



Vous êtes informé de la validation du compte par le gestionnaire par mail :



Bonjour,

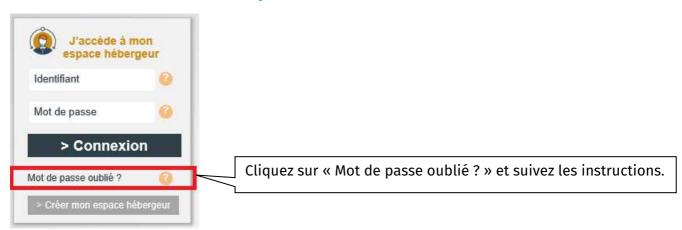
Votre compte a été validé par votre gestionnaire de la Taxe de séjour.

Vous pouvez maintenant créer vos déclarations. Cliquez ici pour vous reconnecter à l'application.

Taxe de séjour - Villarembert Le Corbier http://www.villarembert-le-corbier.fr/
Service taxe de séjour
MAIRIE Villarembert
Chef-lieu
73300 VILLAREMBERT
Mairie Villarembert

Vous pouvez maintenant procéder à vos déclarations et à vos règlements.

### 2.3 Vous avez oublié votre mot de passe :



Vous allez recevoir un mail, contenant un lien valable 2 heures pour recréer un mot de passe.

Bonjour,

Vous avez effectué une demande de réinitialisation de votre mot de passe.

Pour continuer, cliquez sur le lien suivant :

https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/villarembertlecorbier/Accueil/ChangePassword/? info=0v7%2BBr2IWUwpBSGDoyKFqwqgxCa7p4XbqOucZTaXBFTih4OodBr77%2BbySmzE0DRsqi3vQtqASpF48SY6QGe7eQ%3D%3D

Attention, ce lien ne sera valide que pour les 2 prochaines heures.

Cordialement,

L'équipe Taxe de séjour.

Ce lien vous renverra sur la plateforme afin de créer votre nouveau mot de passe.

*	REFORME 2019	TAXE DE SEJOUR Année 2019
/ous avez effectué une demande de réini	itialisation de votre mot de passe, veuillez saisir ci dessous voti	re nouveau mot de passe :
Mot de passe	0	
Confirmer le nouveau mot de passe :		

## 3. Votre espace hébergeur



### Dans le menu de gauche, vous trouverez :

- **Mon compte** : vos informations hébergeur, modifier votre mot de passe, désactiver votre compte.
- **Mes hébergements en locations** : compléter les informations sur votre hébergement, ajouter un hébergement (c'est le gestionnaire qui interviendra sur cette partie à votre demande).
- **CERFA obligatoire** : remplir la déclaration en mairie de votre activité.
- **Télédéclarer et Payer la Taxe** : faire vos déclarations et les régler en ligne.
- Historique de paiement
- **Documents à télécharger** : documents utiles à votre activité.
- **Editer mon registre** : générer votre registre du loueur sur une période donnée.
- Editer une quittance : générer une « facture acquittée ».
- Nous contacter

Sur la droite, vous trouverez un tableau de suivi qui synthétise vos déclarations et vos versements. Vous pouvez masquer ce tableau pour plus de lisibilité.

## 4. Télé-déclarer la taxe de séjour :



Cliquer sur « Télédéclarer et Payer la taxe » puis sur « Ajouter une déclaration »



Vous devez d'abord choisir la période, puis votre hébergement si vous en avez plusieurs.

Si votre hébergement est classé, la taxe de séjour est calculée à partir d'un tarif fixe. Si votre hébergement n'est pas classé ou en attente de classement, la taxe de séjour est calculée à partir d'un taux appliqué au loyer d'une nuit.

### 4.1 Pour un hébergement Classé

- 1. Précisez les dates de début et fin de séjour, le nombre de nuits est calculé automatiquement.
- 2. Saisissez le nombre total de personnes (adultes, enfants ou autres exonérés).
- 3. Précisez le nombre de personnes exonérées s'il y a lieu et les motifs d'exonération.

#### 4.2 Pour un hébergement NON Classé

- 1. Précisez les dates de début et fin de séjour, le nombre de nuits est calculé automatiquement.
- 2. Saisissez le nombre total de personnes (adultes, enfants ou autres exonérés).
- 3. Précisez le nombre de personnes exonérés s'il y a lieu et les motifs d'exonération.
- 4. Saisissez le loyer du séjour que vous facturez à votre hôte.

## <u>Vous n'avez pas loué sur cette période, vous devez tout de même déclarer votre absence de location.</u>

Cliquer sur le bouton

Cela créera une déclaration à 0.

#### 4.3 Validation de la déclaration

Une fois vos séjours renseignés, vous pouvez enregistrer votre déclaration pour y revenir plus tard ou valider votre déclaration.

#### **ATTENTION:**

Vous devez valider votre déclaration avant la date limite des déclarations. Une déclaration non validée par vos soins, ne sera pas enregistrée.

Ce n'est que lorsque la déclaration est validée que vous pouvez passer au versement de la taxe.

## 5. Payer la taxe de séjour

Cliquez sur le bouton « Télédéclarer et Payer la taxe »





Sélectionnez à gauche du tableau. les déclarations que vous souhaitez payer.

Cliquer ensuite sur le bouton € Payer la Taxe de Séjour

Les différents modes de versement s'affichent, sélectionnez le mode que vous souhaitez utiliser.



## 5.1 Paiement en ligne

- 1. Cliquez sur « procéder au paiement »
- 2. Vous êtes basculé sur la page de paiement en ligne
- 3. Le montant et votre adresse vous sont rappelés

C'est un règlement en ligne comme les autres.

## 5.2 Chèque

Le chèque est à établir à l'ordre du Trésor Public et à renvoyer à Mairie – Chef-lieu – 73300 VILLAREMBERT.

Afin que votre versement soit pleinement identifiable et pour éviter des relances inutiles, nous vous conseillons de joindre à votre chèque la <u>demande de paiement</u> que vous pouvez télécharger.



#### **IMPORTANT:**

Le montant de votre chèque doit être strictement identique au montant de la déclaration, sinon votre chèque pourrait être rejeté.

#### **5.3 Virement**

Vous trouvez ici les informations pour effectuer votre virement qui sera effectué à partir du portail de votre banque.

Faites suivre un e-mail via la partie contact du site afin de notifier votre virement au gestionnaire de la collectivité

Fin de document